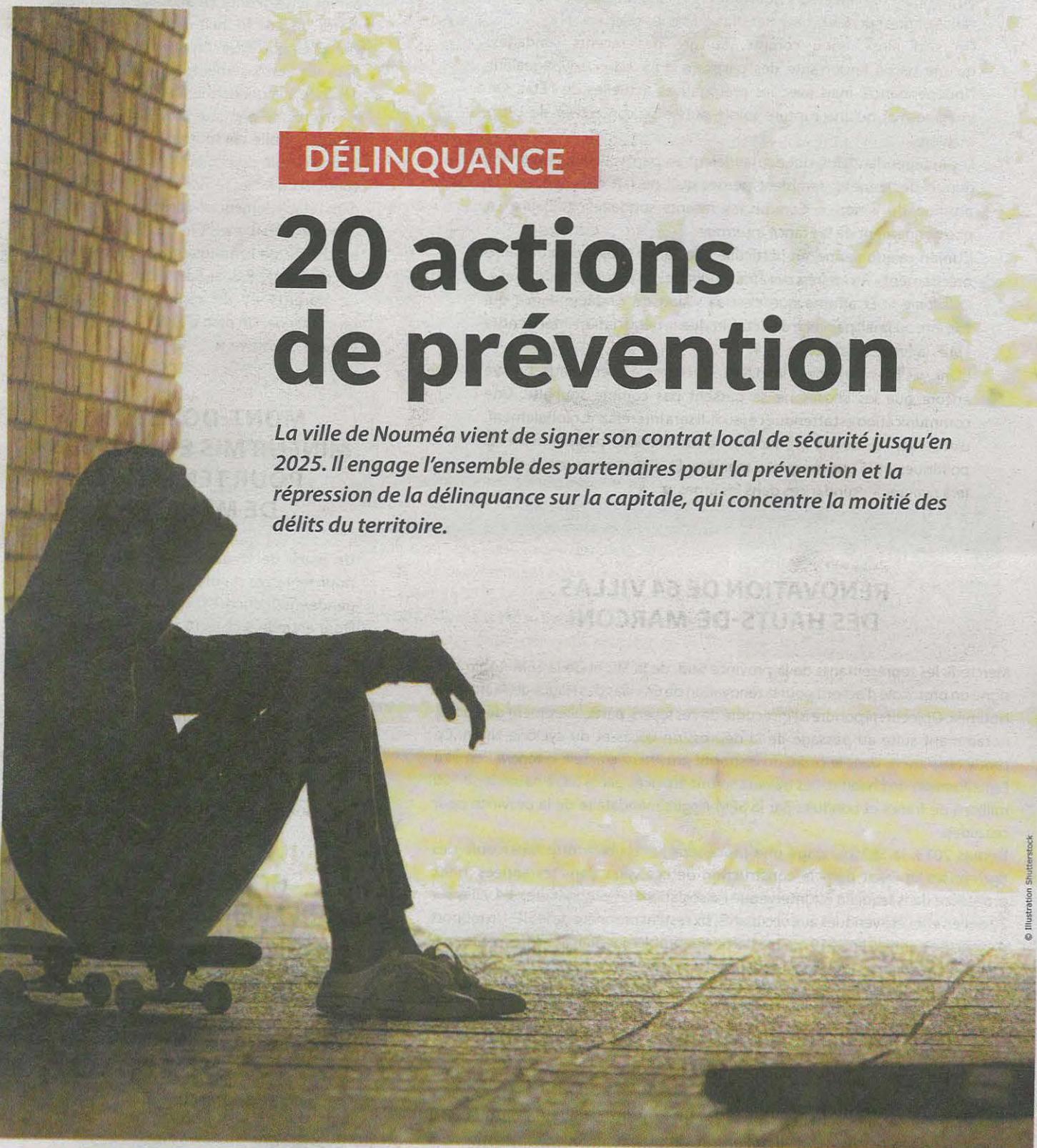


DÉLINQUANCE

20 actions de prévention

La ville de Nouméa vient de signer son contrat local de sécurité jusqu'en 2025. Il engage l'ensemble des partenaires pour la prévention et la répression de la délinquance sur la capitale, qui concentre la moitié des délits du territoire.



Les patrons au bord de la crise de nerfs

Quelle est l'efficacité des caméras de surveillance ?



Ils valident leur ticket pour les JO

et 1, et 2, et 3-0...!



METTRE LA PÂTÉ



Les patrons au bord de la crise de nerfs

Cela fait désormais plus de 100 jours que le seizième gouvernement ne dispose plus de mandat de plein exercice et que le dix-septième ne parvient pas à se mettre en place. Le Medef-NC tire la sonnette d'alarme quant aux conséquences désastreuses que génère cette situation.



L'équipe du Medef-NC autour de sa présidente, Mimsy Daly (2^e en partant de la droite).

« **P**rendre son temps en accélérant », cette phrase de Gilbert Tyuienon, le porte-parole de l'Union calédonienne, prononcée lors de son passage sur le plateau du JT de NC La 1^{ère}, a retenu toute l'attention des responsables du Medef-NC. De manière un peu ironique, Mimsy Daly, la présidente du mouvement patronal, a relevé qu'il semblait y avoir une prise de conscience de l'urgence chez les responsables indépendantistes. Mais la bonne humeur des patrons s'arrête là et pour cause, ils redoutent une aggravation de la situation économique déjà fragile. Certains estiment que l'on est à l'aube d'une crise profonde. Si le territoire n'est pas dans une crise économique à proprement parler, il y a des signes qui laissent effectivement penser que la situation pourrait se dégrader. C'est notamment ce qu'il ressort de la dernière analyse de l'Institut d'émission d'outre-mer, l'IEOM, concernant la situation économique en 2020. Le Medef-NC a souhaité attirer l'attention sur les conséquences de l'absence d'un gouvernement de plein exercice en insistant tout d'abord sur le budget des collectivités que le haut-commissaire a adopté. Un budget qui est préservé pour les provinces et les

communes, mais très sensiblement dégradé pour la Nouvelle-Calédonie.

Dépenses d'investissement divisées par deux

Les dépenses d'investissement ont notamment été divisées par deux et aucune nouvelle opération ne pourra être engagée sans décision budgétaire modificative. De la même façon, les entrepreneurs attendent un plan de relance économique, plus spécifiquement pour certains secteurs comme le BTP. Le bâtiment souffre depuis maintenant plusieurs années et selon le représentant du secteur au Medef-NC, des entreprises pourraient disparaître rapidement sans la mise en œuvre de projets structurants, mais là encore, sans exécutif, pas de discussions ou de négociations possibles. C'est également le cas du plan d'exportations minières qui ne peut être adopté. Les délais de paiement constituent un autre volet extrêmement sensible. Si la situation est différente selon les secteurs,

les chefs d'entreprise dénoncent la lenteur de règlements des collectivités. Comme le souligne la présidente du Medef-NC, c'est la mairie de Nouméa qui affiche les délais de paiement les plus courts, avec 90 jours... Pour rappel, le délai légal est de 30 jours. Pour les autres, comme les provinces (de l'ordre de 120 jours) ou le gouvernement, les délais peuvent courir sur plusieurs mois, voire davantage pour l'hôpital (plus d'un an). Pour les représentants du Medef-NC, cette situation plombe les comptes des entreprises et explique pour beaucoup leurs problèmes de trésorerie. Des délais jugés inadmissibles si l'on compare les pratiques avec celles de l'État, qui s'est conformé à la réglementation et respecte désormais, à quelques jours près, la règle des 30 jours.

Même scénario pour l'avance de la TGC (taxe générale sur la consommation) qui représente, pour certaines entreprises, plusieurs millions de francs. En la matière, les délais de remboursement peuvent atteindre plus de six mois. Autant d'avances faites par les entreprises qui leur coûtent puisque certaines

sont obligées de s'endetter dans l'attente d'être payées par les collectivités. Une partie des PGE, prêts garantis par l'État, dans le cadre du Covid-19 a également été employé dans ce but de compenser les retards de paiement. Et le Medef-NC de rappeler que la Nouvelle-Calédonie en est toujours à enregistrer les factures à la main, dûment tamponnées. La réalité est bien loin de l'image vendue par le gouvernement d'un territoire à la pointe de l'innovation numérique.

« C'est la fin »

L'autre grande inquiétude vient de la situation du système de protection sociale qui doit impérativement être réformé, faute de quoi il arrivera vite en cessation de paiement. Un dossier qui est littéralement en panne. Comme le rappelle Mimsy Daly, les recommandations de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) remontent maintenant à presque quatre ans. Et rien depuis, sinon la promesse d'un emprunt permettant de restructurer les dettes de la Cafat. Une solution qui, dans le fond, est un pansement sur une jambe de bois. L'emprunt apportera un peu de trésorerie et repoussera le problème de quelques mois sans le résoudre. Le Medef-NC est d'autant plus critique sur le sujet que l'AFD a débloqué une subvention de plusieurs dizaines de millions de francs pour mettre en œuvre les réformes préconisées par l'Igas. Les patrons appellent à un peu de sérieux des responsables politiques. Ces derniers iront bientôt à Paris pour parler d'avenir, « mais quand parle-t-on du quotidien des Calédoniens », s'interrogent encore les représentants de l'organisation patronale. Il faut peut-être que les politiques se mettent un peu à l'écoute des entreprises et de la population ». Et un vieux chef d'entreprise de conclure : « On ne plus continuer à faire le dos rond. Avec l'argent qui reste dans les caisses, on peut continuer à donner un peu de travail, mais c'est la fin ». ■

La SMSP placée en procédure de sauvegarde

Le directeur général de la SMSP, Karl Therby, a annoncé, mardi, à nos confrères de Caledonia, la mise en place d'une procédure de sauvegarde de sa société. Selon l'entreprise, qui est l'actionnaire majoritaire de KNS, cette procédure n'impactera pas ses filiales et, en particulier, l'usine du Nord ou encore la NMC. Cette décision est le fruit de discussions engagées avec les banques en février 2020. Le dispositif permettra de geler les créances que le groupe ne parvient pas à rembourser, notamment en raison de retours de

dividendes inférieurs aux prévisions (expliqué par un niveau de cours inférieur à ceux prévus par les experts ainsi que les retards pris sur l'usine du Nord). Karl Therby a souligné que les partenaires financiers ont rappelé leur soutien à la SMSP, de même que Glencore et la province Nord via la Sofinor, qui est l'actionnaire principal de la SMSP. Le groupe aura six mois, renouvelable une fois, pour dresser un plan de remboursement de ses dettes qui pourra s'étaler sur une durée maximum de dix ans. ■

Exonération de l'oxyde de magnésium

Les élus du Congrès ont validé l'exonération de taxes et droits de douanes sur l'oxyde de magnésium qui entre dans la production du NHC de l'usine du Sud. Le vote de ce texte relativement simple a été l'occasion d'un certain nombre de questionnements par les élus du Congrès (les débats sont sur la webtélé du Congrès dont le lien est sur le site www.congres.nc). Ils ont une nouvelle fois illustré le manque d'informations de nos élus sur ce secteur clef de l'économie calédonienne qui représente 6 % du PIB, mais près d'un emploi sur quatre. Ils se sont notamment interrogés sur les retombées du secteur pour l'économie calédonienne, ainsi que sur les finances publiques. Des questionnements qui laissent songeur quant

à l'impact des Assises du nickel, organisées par le gouvernement et dont les conclusions ont été présentées il y a à peine quelques semaines. Le syndicat des industries de la mine a réalisé une étude sur la fiscalité du nickel, mais n'a toujours pas présenté les résultats. Lors du vote de ce texte, on a pu avoir quelques données quant aux exonérations de taxes et droits de douanes accordées aux entreprises du secteur. Depuis 2018, date de l'instauration de la TGC, elles représentent 39,9 milliards de francs. Un montant important auquel il faudra désormais ajouter les exonérations sur l'oxyde de magnésium pour un montant estimé entre 140 millions et plus de 200 millions de francs, en fonction du niveau de production de l'usine du Sud. ■